



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 7 juillet 2015 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur Maurice Desjarlais, décédé le 9 juin à l'âge de 90 ans ;
- Monsieur Mario Giroux, décédé le 16 juin à l'âge de 53 ans ;
- Madame Josée Ladouceur, décédée le 18 juin à l'âge de 51 ans ;
- Madame Jenna Bertoldi, décédée le 26 juin dernier à l'âge de 19 ans ;
- Madame Marie-Paule Caron, mère de madame Lucette Caron-Bertrand, technicienne à la taxation/évaluation au Service de la trésorerie, survenu le 1^{er} juillet à l'âge de 92 ans ;
- Monsieur Claude Charette, décédé le 2 juillet dernier à l'âge de 79 ans.

RÉSOLUTION 2015-07-374 **ORDRE DU JOUR**

DE modifier l'ordre du jour par l'ajout de l'article 52.1 – Engagement d'un contremaître, division des égouts et aqueduc, permanent à temps complet au Service des travaux publics.

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Mesdames Fanny Papineau et Émilie Rouleau – Écluse des Laurentides –
Travailleurs de rue

- Remercie madame la mairesse et le conseil municipal pour le support apporté à cet organisme et fait la lecture d'une lettre d'une bénéficiaire de ce service.

Monsieur Denis Roy

- Projet de développement de terrasse Filion.

Monsieur Robert Gagnon

- Projet de développement de terrasse Filion.

Monsieur Francesco Perugino

- Herbes hautes et problème d'eau stagnante sur le terrain adjacent à sa propriété – Rue de la Renaissance.

RÉSOLUTION 2015-07-375
SÉANCE D'INFORMATION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
RV-1441-034

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-034 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par le remplacement de l'affectation de la zone C-1 138 par l'affectation résidentielle R-3 138 et l'établissement des dispositions particulières à cette zone.

Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-034, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil.

RÉSOLUTION 2015-07-376
AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 11, RUE
COLLIN – LOT 2 108 182 – ZONE R-1 210 – DOSSIER 1504-DM-259

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande d'une dérogation mineure ayant trait au bâtiment situé au 11, rue Collin, lot 2 108 182 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 210 visant à :

- réduire la marge avant secondaire entre le bâtiment et la ligne de lot à 0,4 mètre, représentant une dérogation de 6,6 mètres, soit 94% inférieur à la norme minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone;

- réduire la marge latérale entre le bâtiment et la ligne de lot à 1,75 mètre, représentant une dérogation de 0,25 mètre, soit 13% inférieur à la norme minimale de 2 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement pour cette zone;
- réduire la marge arrière entre le bâtiment et la ligne de lot à 4,72 mètres, représentant une dérogation de 2,28 mètres, soit 33% inférieur à la norme minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement pour cette zone.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, une seule question a été adressée au conseil.

En conséquence, il est :
 PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
 APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE reporter la décision sur ces demandes de dérogation.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-07-377
AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 508, RUE LUCILLE-DUMONT – LOT 2 108 826 – ZONE R-2 246-3 - DOSSIER 1505-DM-263

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande d'une dérogation mineure ayant trait au bâtiment situé au 508, rue Lucille-Dumont, lot 2 108 826 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-2 246-3 visant à :

- réduire la marge latérale droite du bâtiment principal à 1,42 mètre de la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,58 mètre, soit 29 % inférieur à la norme minimale de 2 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone;
- réduire les marges latérales totales minimales à 3,55 mètres, représentant une dérogation de 0,95 mètre, soit 21% inférieur à la norme minimale de 4,5 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement pour cette zone.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil.

En conséquence, il est :
 PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
 APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accorder la demande de dérogation mineure ayant pour effet :

- d'établir la marge latérale droite du bâtiment principal à 1,42 mètre alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 2 mètres ;
- d'établir les marges latérales totales minimales à 3,55 mètres alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 4,5 mètres minimum.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-07-378

AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 644 À 824, BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN, LOT 3 006 430 – ZONE I-1 129 - DOSSIER 1505-DM-264

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande d'une dérogation mineure ayant trait au bâtiment situé au 644 à 824, boulevard du Curé-Boivin, lot 3 006 430 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-1 129 visant à :

- réduire la bande de verdure minimale exigée le long de la rue à 2,64 mètres, représentant une dérogation de 1,36 mètre, soit 34% inférieur à la norme minimale de 4 mètres exigée au Règlement RV-1441 sur le zonage;
- réduire la distance minimale d'éloignement entre le bâtiment et les cases de stationnement à 1,50 mètre, soit 50% inférieur à la norme minimale de 3 mètres exigée au règlement.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE refuser la demande de dérogation mineure ayant pour effet :

- d'établir à 2,64 mètres la bande de verdure minimale le long de la rue alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 4 mètres ;
- d'établir à 1,50 mètre la distance d'éloignement entre le bâtiment et les cases de stationnement alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 3 mètres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-379
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2015 ainsi que les procès-verbaux des séances extraordinaires des 15, 16 et 25 juin 2015, tels que rédigés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-380
RÈGLEMENT RV-1441-029 – ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 2 juin 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le Règlement RV-1441-029 modifiant le règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait au rapport plancher/terrain permis dans la zone R-1 241-1.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-381
RÈGLEMENT RV-1441-035 — ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 16 juin 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le Règlement RV-1441-035 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait aux droits acquis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-07-382
RÈGLEMENT RV-1441-036 – ADOPTION DU PROJET

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le Projet de règlement RV-1441-036 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'introduction de dispositions sur l'exemption de fournir des unités de stationnement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-07-383
RÈGLEMENT RV-1441-037 – ADOPTION DU PREMIER PROJET

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-037 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait à la construction autoportante.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-07-384
RÈGLEMENT RV-1442-004 – ADOPTION DU PROJET

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le Projet de règlement RV-1442-004 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction par l'ajout de dispositions sur la construction autoportante.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-07-385
RÈGLEMENT RV-1476-5 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 2 juin 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le Règlement RV-1476-5 modifiant le Règlement RV-1476 sur le programme de crédit de taxes à l'égard des immeubles situés dans les parcs industriels de la municipalité.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-07-386
RÈGLEMENT RV-1584 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 2 juin 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le Règlement RV-1584 décrétant le retrait du caractère de rue des lots 5 609 935 et 5 609 936 longeant le chemin de la Grande-Côte.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-07-387
RÈGLEMENT RV-1441-027 – REQUÊTES VALIDES

ATTENDU que quatre (4) requêtes valides ont été déposées demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter du secteur concerné;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception des requêtes reçues des personnes habiles à voter des zones R-1 205, R-2 209-1 et R-1 210 et R-3 211-1.

Adoptée

RÈGLEMENT 2015-07-388
RÈGLEMENT RV-1441-031 – REQUÊTES VALIDES

ATTENDU qu'une (1) requête valide a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter du secteur concerné;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception de la requête reçue des personnes habiles à voter de la zone R-2 209-1.

Adoptée

RÈGLEMENT 2015-07-389
RÈGLEMENT RV-1441-033 – REQUÊTES VALIDES

ATTENDU que trois (3) requêtes valides ont été déposées demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter du secteur concerné;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accuser réception des requêtes reçues des personnes habiles à voter des zones R-3 112, R-1 202 et R-1 224.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-07-390
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE prendre acte du dépôt par la greffière des certificats attestant de la tenue des procédures d'enregistrement tenues les 16 et 29 juin 2015 pour les règlements suivants :

- Règlement RV-1582 décrétant des travaux divers aux postes de pompage et leur financement par emprunt.

- Règlement RV-1583 décrétant des travaux divers à l'usine d'épuration et leur financement par emprunt.
- Règlement RV-1585 décrétant des travaux de réfection d'une partie du boulevard de la Grande-Allée et leur financement par emprunt.
- Règlement RV-1586 décrétant des acquisitions et travaux divers aux ateliers municipaux et leur financement par emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-391
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 21 mai au 22 juin 2015 conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-392
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE prendre acte du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 mai au 15 juin 2015 montrant un total des activités de 2 967 392,67 \$.

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	1 842 595,28	
Activités financières d'investissement	449 553,18	
Total des chèques fournisseurs		2 292 148,46
Salaires – Dépenses	1 077 440,12	
Salaires – Déductions	(402 195,91)	
Total des salaires nets		675 244,21
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		2 967 392,67

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-393
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 16 juin 2015, révisée le 22 juin 2015, montrant un total de 497 463,61 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-394
EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser le trésorier de la Ville à emprunter au fonds de roulement les sommes suivantes, remboursables sur une période de trois (3) ans, à savoir :

- 70 000 \$ pour la migration des logiciels de revenus (taxation et perception), projet 10131;
- 10 000 \$ pour la modification de tous les formulaires de taxation et perception, projet non prévu.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-395
FERMETURE DE PROJETS D'ACTIVITÉS FINANCIÈRES
D'INVESTISSEMENT**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la fermeture des projets apparaissant aux listes préparées par madame Lisette Dussault, trésorière adjointe, datées du 15 juin 2015 et dont le financement est complété.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-396
ANNULATION D'EMPRUNTS APPROUVÉS ET NON ÉMIS (E.A.N.E.)**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a entièrement réalisé l'objet des règlements indiqués à la liste ci-après, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU qu'il existe pour certains de ces règlements des soldes non contractés du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peuvent être utilisés à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier ces règlements d'emprunt identifiés au tableau ci-après pour ajuster le montant de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, d'approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE modifier les règlements identifiés ci-après de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » du tableau ci-après;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » du tableau ci-après;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » du tableau ci-après. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés ci-après.

1 N° du règlement	2 Titre	3 Dépense prévue au règlement	4 Emprunt approuvé	5 Nouveau montant de la dépense (financements)						11 Promoteurs	12 Solde résiduaire à annuler (4 - 6-7)	
				6 à 10 Total	Nouveau montant de l'emprunt	7 Solde disponible	8 Appropriation		9 Subventions			10 Paiement comptant
							Fonds général	Subventions				
RV-1327	Prolongement services municipaux – Ambroise-Lafortune, tronçon IV	2 200 000	2 200 000	1 782 500	1 782 500						437 500	
RV-1393	Réfection collecteur sanitaire entre les rues de Boisbriand et Chauvin	4 373 000	4 373 000	3 730 000	3 730 000						643 000	
RV-1426	Réfection chaussée et aqueduc – Chemin de la Côte Sud	5 246 000	5 246 000	5 035 637	3 429 020			1 469 936		136 681	1 816 980	
RV-1432	Services municipaux – Dorris-Lussier II et pontceau de la rivière aux Chiens	2 535 000	2 535 000	2 533 300	2 533 300						1 700	
RV-1477	Travaux d'accessibilité universelle aux bâtiments municipaux	71 000	71 000	70 793	24 700			46 093			46 300	
RV-1505	Réfection pavage divers endroits	1 348 000	1 348 000	1 268 000	1 268 000						80 000	
RV-1506	Véhicule lourd d'intervention sécurité-incendie	949 000	949 000	862 000	862 000						87 000	

RV-1529	Acquisition des lots 2 504 624, 2 504 625 et 2 769 590	2 255 000	2 255 000	2 229 000		2 210 000				26 000	
RV-1539	Réhabilitation conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire	1 200 000	1 200 000	719 975	317 000			402 975		883 000	
RV-1543	Réfection du pont de l'Île Morris	223 104	223 104	157 620	157 620					65 484	
RV-1546	Construction parc planche à roulettes – Parc Jean-Jacques- Rousseau	326 646	255 126	326 320	254 800		71 520			326	
	TOTAUX	20 746 750	20 675 230	18 715 145	14 377 940	2 210 000	71 520	1 919 004		136 681	4 087 290

D'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés au tableau ci-haut ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » du tableau ci-haut.

DE demander au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés au tableau ci-haut.

DE transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-07-397 UTILISATION DES SOLDES DISPONIBLES

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser l'utilisation des soldes disponibles au montant de 1 301 770,19 \$ dégagés lors de la fermeture des règlements indiqués au rapport de madame Lisette Dussault, trésorière adjointe, du 15 juin 2015.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-07-398 ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 21 JUILLET 2015 AU MONTANT DE 11 242 000 \$ - ADJUDICATION

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunt numéros RV-1205, RV-1243, RV-1267, RV-1270, RV-1281, RV-1296, RV-1299, RV-1300, RV-1314, RV-1330, RV-1332, RV-1341, RV-1320, RV-1375.1, RV-1376.1, RV-1377.1, RV-1382, RV-1393, RV-1437, RV-1439, RV-1452, RV-1455, RV-1367, RV-1453, RV-1469, RV-1491, RV-1499, RV-1523, RV-1532, RV-1541, RV-1547, RV-1551, RV-1557, RV-1562, RV-1563 et RV-1573, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 juillet 2015, au montant de 11 242 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville de Boisbriand a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant \$	Taux %	Échéance	Coût réel %
Financière Banque Nationale inc.	98,37400	907 000	1,30000	2016	2,68123
		925 000	1,50000	2017	
		911 000	1,60000	2018	
		929 000	1,75000	2019	
		5 027 000	2,00000	2020	
		2 543 000	3,00000	2025	
Marchés Mondiaux CIBC inc.	98,52100	907 000	1,30000	2016	2,69158
		925 000	1,40000	2017	
		911 000	1,60000	2018	
		929 000	1,80000	2019	
		5 027 000	2,00000	2020	
		2 543 000	3,10000	2025	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,00800	907 000	1,25000	2016	2,86225
		925 000	1,40000	2017	
		911 000	1,60000	2018	
		929 000	1,85000	2019	
		5 027 000	2,00000	2020	
		2 543 000	3,25000	2025	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

QUE l'émission d'obligations au montant de 11 242 000 \$ de la Ville de Boisbriand soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence la trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-399
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 21 JUILLET 2015 AU MONTANT DE
11 242 000 \$ - CONCORDANCE**

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 11 242 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
RV-1205	259 600 \$
RV-1243	8 100 \$
RV-1267	32 800 \$
RV-1270	86 100 \$
RV-1281	31 100 \$
RV-1296	849 300 \$
RV-1299	499 800 \$
RV-1300	1 361 600 \$
RV-1314	16 700 \$
RV-1330	31 200 \$
RV-1332	31 400 \$
RV-1341	5 900 \$
RV-1320	109 800 \$
RV-1375.1	799 200 \$
RV-1376.1	386 900 \$
RV-1377.1	798 000 \$
RV-1382	147 500 \$
RV-1393	708 200 \$
RV-1437	52 800 \$
RV-1439	63 600 \$
RV-1452	119 400 \$
RV-1455	784 200 \$
RV-1367	1 220 400 \$
RV-1453	100 000 \$
RV-1469	83 300 \$
RV-1491	100 000 \$
RV-1499	40 000 \$
RV-1523	200 000 \$
RV-1532	100 000 \$
RV-1541	41 000 \$
RV-1547	117 100 \$
RV-1551	1 100 000 \$
RV-1557	360 000 \$
RV-1562	79 000 \$

RV-1563	398 000 \$
RV-1573	120 000 \$

ATTENDU qu'aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 11 242 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21 juillet 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
938 GRANDE ALLEE
BOISBRIAND, QC
J7G 1W5

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 21 janvier et le 21 juillet de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence, la trésorière adjointe. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-400
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 21 JUILLET 2015 AU MONTANT DE
11 242 000 \$ - COURTE ÉCHÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 11 242 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros RV-1205, RV-1243, RV-1267, RV-1270, RV-1281, RV-1296, RV-1299, RV-1300, RV-1314, RV-1330, RV-1332, RV-1341, RV-1320, RV-1375.1, RV-1376.1, RV-1377.1, RV-1382, RV-1393, RV-1437, RV-1439, RV-1452, RV-1455, RV-1367, RV-1453, RV-1469, RV-1491, RV-1499, RV-1523, RV-1532, RV-1541, RV-1547, RV-1551, RV-1557, RV-1562, RV-1563 et RV-1573, la Ville de Boisbriand émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **cinq (5) ans** (à compter du 21 juillet 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 à 2025, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros RV-1205, RV-1243, RV-1267, RV-1270, RV-1296, RV-1299, RV-1300, RV-1314, RV-1332, RV-1341, RV-1320, RV-1375.1, RV-1376.1, RV-1377.1, RV-1382, RV-1393, RV-1455, RV-1367, RV-1453, RV-1469, RV-1491, RV-1499, RV-1523, RV-1541, RV-1547, RV-1551, RV-1557, RV-1562 et RV-1563, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.
- **dix (10) ans** (à compter du 21 juillet 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros RV-1320, RV-1375.1, RV-1376.1, RV-1377.1, RV-1393, RV-1367, RV-1491, RV-1523, RV-1547, RV-1551 et RV-1563, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-401
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE NETTOYAGE ET INSPECTION
TÉLÉVISÉE D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE
CHAUVIN – CONTRAT 2015-1431 – RÈGLEMENT RV-1539**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de nettoyage et inspection télévisée d'une conduite d'égout sanitaire sur la rue Chauvin, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
SSE Environnement inc. 2299, Antonio-Hérault Terrebonne (Québec) J6X 4R3	24 374,71 \$
Veolia ES Canada Services Industriels inc 77, boul. Saint-Rémi, C.P. 3400 Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0	105 484,50 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie, du 22 juin 2015 et l'analyse de conformité du Service juridique de la Ville, du 11 février 2015 attestant que la soumission de SSE Environnement est irrecevable.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 10 février 2015;

DE rejeter les soumissions reçues;

D'autoriser le Service du génie à retourner en processus d'appel d'offres à l'automne 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-402
SOUMISSIONS – ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES
NISSAN LEAF S 2015 – CONTRAT 2015-1447-1 – RÈGLEMENT RV-1573**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de deux véhicules électriques Nissan Leaf S 2015, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT ANNUEL (taxes incluses)
Albi Nissan de Mascouche/9291-7996 Québec inc. 50, montée Masson Mascouche (Québec) J7K 3B5	49 193,14 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics du 18 juin 2015.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par l'assistante de la greffière en formation, en date du 16 juin 2015;

D'accepter l'offre de Albi Nissan de Mascouche/9291-7996 Québec inc., au montant de 49 193,14 \$ comprenant toutes les taxes pour l'acquisition de deux véhicules électriques Nissan Leaf S 2015, contrat 2015-1447-1;

D'imputer la dépense au Règlement RV-1573.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-403
SOUMISSIONS – ACQUISITION D'UN CHARGEUR COMPACT 2015 ET
ARRACHEUSE D'ARBRES – CONTRAT 2015-1456 – RÈGLEMENT
RV-1574**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un chargeur compact 2015 et arracheuse d'arbres, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
J.RENÉ LAFOND INC. 3203, chemin Charles-Léonard Mirabel (Québec) J7N 2Y7	99 913,28 \$
WAJAX ÉQUIPEMENT 2000, rue John Molson Laval (Québec) H7T 0H4	103 477,50 \$
LONGUS ÉQUIPEMENT INC. 4405, autoroute des Laurentides Laval (Québec) H7L 5W5	106 219,65 \$
LES ATELIERS TRACTO INC. 1353, rue Belgrand Laval (Québec) H7E 5E7	110 602,50 \$
HEWITT ÉQUIPEMENT LIMITÉE 5001, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire (Québec) H9R 1B8	124 717,88 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics du 26 juin 2015 ainsi que l'état de vérification du Service juridique, dans lesquels il est mentionné que la soumission déposée par J. René Lafond inc. est non conforme;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 23 juin 2015;

D'accepter l'offre de Wajax Équipement, au montant de 103 477,50 \$ comprenant toutes les taxes pour l'acquisition d'un chargeur compact 2015 et arracheuse d'arbres, contrat 2015-1456;

D'imputer la dépense au Règlement RV-1574.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-404
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE CONCIERGERIE DE L'HÔTEL DE VILLE
ET DES ESPACES COMMUNS DE L'ÉDIFICE – CONTRAT 2015-1457**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de conciergerie de l'hôtel de ville et des espaces communs de l'édifice, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Vite Action Inc. 783, avenue Jean-Duceppe Boisbriand (Québec) J7G 3K4	68 957,40 \$
Servitout Inc. 135A, rue Blainville Est Sainte-Thérèse (Québec) J7E 1M4	69 800,52 \$
Les Services d'entretien d'édifices Pla-Net Inc. 1150, rue Delacroix Boisbriand (Québec) J7G 3E2	75 934,80 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics du 19 juin 2015;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 16 juin 2015;

D'accepter l'offre de Vite Action inc., au montant de 68 957,40 \$ comprenant toutes les taxes pour les travaux de conciergerie des espaces communs de l'édifice, pour une période d'un an, soit du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016, contrat 2015-1457.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-405
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE MODIFICATION DE LA VENTILATION
DE LA SALLE INOS DE L'USINE D'ÉPURATION – CONTRAT 2015-1458
– RÈGLEMENT RV-1583**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de modification de la ventilation de la salle INOS de l'usine d'épuration, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Les Entreprises de réfrigération LS 1610, rue Guillet Laval (Québec) H7L 5B2	80 137,58 \$
Ventilex Inc. 348, boulevard Industriel Saint-Eustache (Québec) J7R 5R4	85 426,43 \$
Ventilation G.R. Inc. 1645, boulevard Saint-Elzéar Ouest Laval (Québec) H7L 3N6	97 703,46 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie ainsi que l'état de vérification du Service juridique, dans lesquels il est mentionné que la soumission déposée par Les entreprises de réfrigération L.S. est irrecevable;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 30 juin 2015;

D'accepter l'offre de Ventilex inc., au montant de 85 426,43 \$ comprenant toutes les taxes pour les travaux de modification de la ventilation de la salle INOS de l'usine d'épuration, étant la plus basse soumission conforme, contrat 2015-1458.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1583 conditionnellement à son entrée en vigueur.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-406
SOUMISSIONS – ÉRECTION D'UN BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ SUR UNE
FONDATION, INSTALLATION DES PORTES ET FENÊTRES ET D'UNE
DALLE DE BÉTON SUR LE SITE DE LA PÉPINIÈRE MUNICIPALE –
CONTRAT 2015-1459 – RÈGLEMENT RV-1560**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les l'érection d'un bâtiment préfabriqué sur une fondation, installation des portes et fenêtres et d'une dalle de béton sur le site de la pépinière, la Ville n'a reçu aucune soumission;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 2 juillet 2015 attestant de l'absence de soumissions pour ce projet;

D'autoriser le Service d'urbanisme de retourner en processus d'appel d'offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-407
SOUMISSIONS – TRAVAUX D'INSPECTION ET ANALYSE DE BORNES
D'INCENDIE ET VANNES D'ISOLATION SELON LA MÉTHODE
NFPA 291 – CONTRAT 2015-1460**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'inspection et analyse de bornes d'incendie et vannes d'isolation selon la méthode NFPA 291 la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
NORDIK EAU INC. 603, boulevard Base-de-Roc Joliette (Québec) J6E 5P3	19 517,87 \$
SIMO MANAGEMENT INC. 1200, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 300 Laval (Québec) H7S 2E4	53 001,18 \$
AQUA DATA INC. 95, 5 ^e avenue Pincourt (Québec) J7W 5K8	64 848,20 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie du 7 juillet 2015;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 7 juillet 2015;

D'accepter l'offre de NordikEau inc., au montant de 19 517,87 \$ comprenant toutes les taxes pour les travaux d'inspection et analyse des bornes d'incendie et vannes d'isolation selon la méthode NFPA 291, étant la plus basse soumission conforme, contrat 2015-1460.

D'autoriser le directeur général de la Ville à accorder le contrat au deuxième plus bas soumissionnaire conforme au cas de refus du plus bas soumissionnaire à exécuter le contrat au prix soumis.

DE confisquer le cautionnement de soumission du plus bas soumissionnaire retenu en cas de refus de celui-ci à exécuter le contrat en conformité avec sa soumission.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-408
PLAN STRATÉGIQUE 2012-2017 – RAPPORT DÉTAILLÉ AU 31
DÉCEMBRE 2014**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE prendre acte du dépôt du rapport détaillé au 31 décembre 2014 du Plan stratégique 2012-2017, adopté le 4 novembre 2014, préparé par la direction générale en collaboration avec l'ensemble des représentants des services de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-409
ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE – MISE À JOUR
DE L'ORGANIGRAMME**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver la mise à jour de l'organigramme de l'organisation municipale de sécurité civile, du 30 juin 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-410
ÉTUDE DE MODÉLISATION ET CARACTÉRISATION DE LA RIVIÈRE
AUX CHIENS – CONTRIBUTION DE LA VILLE**

ATTENDU que la MRC Thérèse-De Blainville a accordé un mandat à la firme J. F. Sabourin inc. relativement à la modélisation et caractérisation dynamiques d'inondation du bassin versant de la rivière aux Chiens;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a fourni à la MRC Thérèse-De Blainville son plan directeur des eaux pluviales qui inclut des relevés importants sur la rivière aux Chiens;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Boisbriand de participer audit mandat d'étude échelonnée sur une période de quatre (4) ans, soit de 2015 à 2018 inclusivement, pour une somme approximative de 8 132 \$;

ATTENDU le courriel du 16 juin 2015 transmis par le directeur général de la MRC par lequel des précisions sont apportées sur le mode de facturation et sur le fait que des ajustements à la hausse ou à la baisse pourront survenir à l'année 4 (2018);

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le trésorier à payer annuellement, pour les années 2015 à 2018 inclusivement, à la MRC Thérèse-De Blainville, la contribution de la Ville de Boisbriand selon le tableau ci-après, pour le mandat à la firme J. F. Sabourin inc. relativement à la modélisation et caractérisation dynamiques d'inondation du bassin versant de la rivière aux Chiens, à savoir :

2015	2016	2017	2018	Total
2 033 \$	2 033 \$	2 033 \$	2 033 \$	8 132 \$

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 691 00 920.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-411
CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES –
APPROBATION DU RÈGLEMENT A2015-03 – RÉPARTITION DU
SURPLUS**

ATTENDU que le 18 juin 2015, le conseil d'administration du Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) adoptait le Règlement numéro A2015-03 dont l'objet est de modifier la date de terminaison de la réserve financière créée aux termes du Règlement numéro 2011-04 et pourvoyant à l'affectation de l'excédent des revenus sur les dépenses à la fin de l'existence de ladite réserve;

ATTENDU que le Règlement numéro A2015-03 doit être approuvé par les municipalités formant le territoire sur lequel le CIT a compétence pour entrer en vigueur;

ATTENDU que l'approbation du Règlement numéro A2015-03 par les villes situées sur le territoire juridictionnel du CIT doit être donnée au plus tard à la deuxième séance ordinaire suivant la réception dudit règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le Règlement numéro A2015-03 adopté le 18 juin 2015 par le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL), dont l'objet est de fixer la date de terminaison de la réserve au 30 septembre 2015 et d'autoriser la répartition du surplus aux municipalités sur la base de leur contribution respective à la réserve.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-412
LOGICIELS DE REVENUS – TAXATION ET PERCEPTION – MISE À
JOUR**

ATTENDU que les services financiers de la Ville utilisent les logiciels de la firme Acceo soit :

- gestion des ressources financières - grand-livre/contrôle budgétaire, comptes fournisseurs, comptabilité par projet, préparation budgétaire, immobilisations, service de la dette;
- gestion des revenus - taxation et perception, compteurs d'eau, rôle d'évaluation en ligne;
- gestion de cour municipale - dossiers pénaux, civils et criminels, paiement des constats en ligne;

ATTENDU que les versions des logiciels de revenus ont maintenant 15 ans et qu'il est devenu nécessaire de migrer aux nouvelles versions offertes par le fournisseur;

ATTENDU l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes qui permet que lorsque l'objet du contrat découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants, celui-ci ne requière pas d'appels d'offres;

ATTENDU qu'Acceo est le seul fournisseur à assurer la compatibilité avec les logiciels en utilisation à la ville;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accepter l'offre de Acceo au montant de 76 279,30 \$ toutes taxes comprises pour la mise à jour des logiciels suivants : gestion des revenus - taxation et perception, compteurs d'eau, rôle d'évaluation en ligne;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-413
CONTRAT DE LOCATION ET DE SERVICES - VENTE DE PRODUITS
ALIMENTAIRES À L'ARÉNA – PROLONGATION DE CONTRAT**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la prolongation du contrat de location et de services en vigueur avec le Groupe S.A.C inc., opérant sous le nom de Go Café, pour la vente de produits alimentaires par distributeurs automatiques, pour une période de dix (10) mois, soit du 1^{er} août 2015 au 30 avril 2016 et ce, aux mêmes conditions et clauses stipulées au contrat.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-07-414

ACHATS REGROUPÉS DE PAPIER POUR PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES – ADHÉSION AU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ)

ATTENDU que le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) offre l'opportunité d'adhérer au regroupement d'achats de papier pour photocopieurs et imprimantes d'ici le 14 août 2015;

ATTENDU que le CSPQ souhaite procéder au lancement d'un appel d'offres en vue de la conclusion d'un contrat à exécution sur demande pour l'acquisition de papier pour photocopieurs et imprimantes;

ATTENDU que le CSPQ doit obtenir l'engagement des ministères et organisations publiques afin de faire une évaluation adéquate et rigoureuse des besoins;

ATTENDU que l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes permet à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du CSPQ institué par la Loi sur le Centre de services partagés du Québec ou par l'entremise de celui-ci;

ATTENDU que l'adhésion à ce dossier d'achats regroupés de papier pour photocopieurs et imprimantes offert par le CSPQ requiert l'engagement de la ville de Boisbriand pour toute la durée du contrat à exécution sur demande, à requérir les services auprès du ou des prestataires de services retenus par le CSPQ pour tous biens et services visés aux documents d'appel d'offres, et ce, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU que ce contrat doit débuter le 1^{er} mars 2016 et se terminer le 28 février 2018;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adhérer au regroupement d'achats de papier pour photocopieurs et imprimantes d'ici le 14 août 2015 par l'entremise du Centre de services partagés du Québec;

D'autoriser la directrice des technologies de l'information à signer tout document donnant à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-415
AUTORISATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UN SYSTÈME DE
DRAINAGE AU 4025, RUE LAVOISIER – LOT 2 504 443 DU CADASTRE
DU QUÉBEC**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D’autoriser la firme Ingémax inc. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l’autorisation pour la réalisation des travaux de réfection du stationnement sur le lot 2 504 443 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, situé au 4025, rue Lavoisier;

De demander au propriétaire, Groupe Piché équipements inc., de s’engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l’autorisation accordée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-416
AUTORISATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UN NOUVEAU
BÂTIMENT SUR LE LOT 5 676 668 – BOULEVARD LIONEL-BERTRAND**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D’autoriser CLA experts-conseils inc. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l’autorisation pour la réalisation des travaux de construction d’un nouveau bâtiment sur le lot 5 676 668 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, situé sur le boulevard Lionel-Bertrand;

De demander au propriétaire, Médifice inc., de s’engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l’autorisation accordée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-417
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET
RÉCRÉATIVES – PHASE III – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU l’ouverture du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase III par le ministère de l’Éducation, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche;

ATTENDU la volonté de mieux répondre aux besoins de la population en ce qui concerne la pratique d’activités physiques et sportives;

ATTENDU l'état actuel de certaines installations qui pourraient bénéficier d'une mise à niveau ou de renouveau en 2016, telles que :

- Parc Charbonneau, projet 705 002 au Programme triennal d'immobilisation (PTI), chalet de parc (1 250 000 \$ prévu au PTI 2016);
- Équipement de parc, projet 799 264 au PTI, modules de jeux dans différents parcs (275 000 \$ prévu au PTI 2016);
- Aréna, projet 819 004 au PTI, remplacement de l'éclairage des patinoires 1 et 2 (150 000 \$ prévu au PTI 2016);
- Parc Régional, projet 726 003 au PTI, modules pour aînés (50 000 \$ prévu au PTI 2016).

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à présenter auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, une demande d'aide financière, pour et au nom de la Ville de Boisbriand, avant le 14 août 2015, pour obtenir de l'aide financière pour les projets mentionnés aux « Attendus » ci-haut..

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-07-418

PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS – DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU que Service Canada lance un appel de projets dans le cadre du programme « Nouveaux Horizons pour les aînés »;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand est reconnue « Municipalité amie des aînés (MADA) »;

ATTENDU que depuis quelques années, la Ville de Boisbriand conduit un programme favorisant l'offre d'activités intergénérationnelles;

ATTENDU que les projets retenus seront subventionnés à 100 % jusqu'à concurrence de 25 000 \$;

ATTENDU que le Service des loisirs désire présenter un projet de création artistique collective intergénérationnelle mettant de l'avant l'importance des aînés dans notre collectivité, et faire le dévoilement de cette création lors d'un grand pique-nique populaire réunissant les générations dans une ambiance de festivités.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser madame Eve Bélanger, chef de division culture et communautaire, à présenter une demande de subvention au programme « Nouveaux Horizons pour les aînés » et à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-419
INTÉGRATION SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES
PERSONNES HANDICAPÉES – ADOPTION D'ACTION TRIENNAL 2015-
2016-2017**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le document intitulé « Plan d'action 2015, 2016 et 2017 à l'égard de l'intégration des personnes handicapées » préparé par madame Andrée Duhamel, chef de section au Service des loisirs, daté du 26 mai 2015 en conformité de l'exigence de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q. c.E-20.1).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-420
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées aux parcs Charbonneau et Pellerin, lors de la tenue de deux événements de fin de saison tenus du 17 au 30 août 2015 et du 10 au 13 septembre 2015 organisés par l'organisme ABCB, conditionnellement à l'obtention d'un permis pour vente de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres de plastique et l'Association devra assurer une surveillance.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-421
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser l'Association du hockey mineur de Boisbriand Sainte-Thérèse à obtenir un permis de boisson de vente et consommation de boissons alcoolisées pour la salle du 1^{er} étage de l'aréna et un permis de

consommation pour les gradins des patinoires 1 et 2 de l'aréna de Boisbriand lors des événements spéciaux de l'Association et lors des joutes de l'équipe Junior AA des Royaux de Boisbriand, selon le calendrier soumis pour la saison 2014-2015.

Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres de plastique et l'Association devra assurer une surveillance constante des lieux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-422
AUTORISATION – VENTES DE LIVRES USAGÉS À LA BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU que la bibliothèque reçoit de nombreux dons de livres qu'elle n'intègre pas à sa collection;

ATTENDU que la bibliothèque élague de nombreux documents chaque année;

ATTENDU que la bibliothèque désire verser les recettes de ces ventes à divers organismes;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la bibliothèque à effectuer une vente de livres usagés du 1^{er} septembre au 5 octobre 2015 et de verser les recettes de cette vente à la Fondation pour l'alphabétisation (les sommes recueillies seront utilisées pour acheter des livres neufs remis à des enfants défavorisés de notre région dans le cadre du programme « La lecture en cadeau »);

D'autoriser la bibliothèque à effectuer une vente de livres usagés du 1^{er} décembre 2015 au 8 janvier 2016 et de verser les recettes de cette vente au Centre d'entraide Thérèse-De Blainville pour le mouvement Panier d'épicerie populaire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-423
INSCRIPTION – JOURNÉE DES ÉLUS DE LA 16^E CONFÉRENCE
ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser l'inscription des conseillers Érick Rémy et Daniel Kaeser à la Journée des élus de la 16^e Conférence annuelle du loisir municipal qui se tiendra à Gatineau, le 8 octobre 2015.

D'autoriser le remboursement des dépenses sur présentation d'un état appuyé des pièces justificatives.

D'imputer la dépense aux postes budgétaires 02 110 00 496 et 01 110 00 316.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-424
SIGNALISATION**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser le Service des travaux publics à procéder à l'installation de quatre (4) panneaux « Arrêt » sur l'avenue Moïshe et d'autoriser la limite de vitesse à 30 km, tel que montré au plan préparé par le Service du génie en date du 15 avril 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-425
ADHÉSION – RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN
SANTÉ**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville au Réseau québécois des villes et villages en santé, pour l'année 2015 au montant de 200 \$ taxes incluses.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-426
PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA CULTURE 2015**

ATTENDU que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de Boisbriand et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les journées de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE proclamer à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec « *Journées de la culture* », le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants, dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que la Ville porte à l'épanouissement de la culture sur son territoire.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-07-427
APPUI – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

ATTENDU que le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase III « Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche » est actuellement en appel de projets;

ATTENDU que les objectifs de ce programme respectent les objectifs et la mission de la Régie, en l'occurrence :

- Participer à l'enrichissement du parc d'installations sportives et récréatives;
- Mieux répondre aux besoins de la population québécoise en ce qui concerne la pratique d'activités physiques et sportives;
- Assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité avec les normes;

ATTENDU que la Régie intermunicipale du parc du Domaine Vert est un organisme admissible en vertu du Programme;

ATTENDU que la Régie nécessite pour ses activités d'un bâtiment et d'équipements non amovibles, particulièrement pour ses activités de ski de fonds et de vélo de montagne (salle de fartage, entretien équipement, salle d'accueil, de formation et vestiaires);

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'appuyer la demande de la Régie intermunicipale du parc du Domaine Vert au programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase III « Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ».

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-428
ACCREDITATION D'ORGANISMES**

ATTENDU l'objectif au plan stratégique 2012-2016 d'élaborer une politique de reconnaissance des organismes locaux et régionaux;

ATTENDU les besoins de définir la reconnaissance et le soutien offert aux organismes locaux et régionaux par la Ville de Boisbriand et son Service des loisirs;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accepter l'accréditation des organismes suivants, selon les critères de la politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Boisbriand, tous deux partenaires selon le protocole d'entente du 13 juin 2015.

:

Secteur communautaire : 1^{er} Groupe scouts Canada – local
Club Optimiste de Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-429
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mai 2015 montrant un total mensuel de 10 180 943 \$ et un cumulatif de 26 294 661 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-430
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE (TERRAINS VACANTS OU
CONSTRUITS)**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service de l'urbanisme à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits, selon la liste du 19 juin 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-431
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE SUR SOCLE – C2 INNOVATIONS –
20865, CHEMIN DE LA CÔTE NORD – ZONE I-3 482**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'APPROUVER, conformément à la recommandation du Conseil consultatif d'urbanisme du 3 juin 2015 portant le numéro R15-CU-2506 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour permettre l'affichage du logo de C2 Innovations, localisé au 20865, chemin de la Côte Nord, dans la zone I-3 482 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Document « Simulation couleur et détails de l'enseigne », préparé par Enseignes Barbo en du 23 avril 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-432
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER – SUBARU RIVE-NORD – 4530, RUE AMBROISE-
LAFORTUNE – ZONE I-1 480**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 3 juin 2015, portant le numéro R-15-CU-2507 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le plan d'aménagement paysager proposé par Subaru Rive-Nord implanté au 4530, rue Ambroise-Lafortune dans la zone I-1 480 du Règlement RV-1441 sur le zonage, plus amplement détaillé au document suivant :

- Plan aménagement paysager et plantation, préparé par la firme Beaupré Associés pour Subaru Rive-Nord en janvier 2014 et révisé le 2 juin 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-433
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de juin 2015, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-07-434
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Daniel Tremblay	Animateur spécialisé au Service des loisirs à compter du 8 juillet 2015, en respect avec l'annexe D, section D-1e) de la convention collective SCFP;
Robert Trudel	Technicien en documentation au Service des loisirs à compter du 8 juillet 2015, en respect avec l'article 4.01d)i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Vincent Picard-Lagacé	Journalier au Service des travaux publics à compter du 8 juillet 2015, en respect avec l'article 4.01d)i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Josianne Adam	Préposée sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 8 juillet 2015, en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-07-435
ENGAGEMENT – POSTE CADRE DE CONTREMAÎTRE, DIVISION DES
ÉGOUTS ET DE L'AQUEDUC, PERMANENT À TEMPS COMPLET AU
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'engagement de monsieur François Imbeault au poste-cadre de contremaître, division des égouts et de l'aqueduc, permanent à temps complet au service des travaux publics, à compter du 20 juillet 2015, selon les termes et conditions mentionnés au formulaire de recommandation du 7 juillet 2015.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Un mot pour souligner la dernière séance à laquelle officie Me Lucie Mongeau à titre de greffière de la Ville;
- Fête Nationale – Spectacle de monsieur Robert Charlebois – Très beau spectacle et très apprécié des citoyens;
- Festival Un air d'ici et d'ailleurs au parc Claude-Jasmin, du 6 au 9 juillet – Invite les citoyens à y assister;
- Travaux de réfection sur diverses rues – Début des travaux au mois d'août;
- Prochaine séance le mercredi, 19 août prochain;
- Bon été.

**RÉSOLUTION 2015-07-436
FÉLICITATIONS À ME LUCIE MONGEAU, DIRECTRICE DU SERVICE
JURIDIQUE ET GREFFIÈRE DE LA VILLE**

Allocution de la mairesse - En mon nom personnel, au nom des membres du conseil de ville présents et passés, au nom de vos collègues et au nom de nos citoyens, je vous remercie pour votre dévouement et le professionnalisme avec lequel vous avez toujours servi votre Ville. Vous avez toujours accompli votre tâche avec rigueur et un sens du devoir remarquable. Votre contribution aura été exceptionnelle et nous vous en sommes très reconnaissants.

PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARLENE CORDATO
APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

DE féliciter Me Lucie Mongeau, directrice du Service juridique et greffière de la Ville pour ses années de service à titre de greffière de la Ville. Cette dernière ayant grandement contribué à la qualité du Service juridique de la Ville par ses compétences et son excellente expertise du milieu municipal.

Adoptée

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Petit théâtre du Nord – Invite les citoyens à assister à la pièce de théâtre « En cas de pluie aucun remboursement »;
- Les Beaux lundi et Festival Un air d'ici et d'ailleurs – Invite les citoyens à y assister;
- Prochaine séance – Mercredi, le 19 août 2015 à 19 h 30;
- Invite les nouveaux citoyens de son secteur à communiquer avec elle pour obtenir des renseignements sur la Ville;
- Remerciements adressés à Me Lucie Mongeau qui officie pour la dernière fois ce soir à titre de greffière de la Ville.

Monsieur Érick Rémy, District DuGué

- Incite les citoyens à la tolérance;
- En cette période estivale, invite les citoyens à la prudence sur les routes, piscine et à vélo;
- Encourage les citoyens à préserver la beauté de la Ville;
- Remerciements adressés à Me Lucie Mongeau qui officie pour la dernière fois ce soir à titre de greffière de la Ville.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Route des Gerbes d'Angélica – Sortie organisée avec la collaboration de l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville – Mercredi, le 15 juillet;
- Incite les citoyens à la prudence sur les routes;
- Remerciements adressés à Me Lucie Mongeau qui officie pour la dernière fois ce soir à titre de greffière de la Ville.
- Bon été.

Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois

- Incite les citoyens à la prudence sur les routes;
- Travaux de réfection dans son district;
- Remerciements adressés à Me Lucie Mongeau qui officie pour la dernière fois ce soir à titre de greffière de la Ville.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Souhaite la bienvenue aux nouveaux résidents;
- Ligue d'improvisation LIMBO reçoit une équipe de la Belgique lors d'un match en plein air, le 13 août prochain à 19 h 30 au parc Claude-Jasmin, en cas de plus à la salle polyvalente de l'@dobase;
- Collecte des matières compostables – Les bacs seront distribués au cours du mois d'août – Les citoyens seront informés par message téléphonique;
- Exposition à la Maison du citoyen et Place de la culture – de Valérie Gauthier et Carine Morin du 1^{er} au 31 juillet 2015;

- Remerciements adressés à Me Lucie Mongeau qui officie pour la dernière fois ce soir à titre de greffière de la Ville.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Incite les citoyens à la prudence;
- Remerciements adressés à Me Lucie Mongeau qui officie pour la dernière fois ce soir à titre de greffière de la Ville.
- Bon été.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Invite les citoyens à profiter des beaux parcs de la Ville;
- Petit théâtre du Nord – Sur présentation de la carte loisir de la Ville, réduction sur le prix du billet;
- Remerciements adressés à Me Lucie Mongeau qui officie pour la dernière fois ce soir à titre de greffière de la Ville.
- Bon été.

Madame Lori Doucet, District Dion

- Félines Parmi Nous – A procédé à la première capture et stérilisation de chats;
- Remerciements adressés à Me Lucie Mongeau pour l'aide apportée lors de la création de l'organisme Félines Parmi Nous et l'ensemble de son travail pour la Ville.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Benoit
Article 6 d) et 6 e)

Madame Mariette Aubé-Gagnon
Article 6 a)

**RÉSOLUTION 2015-07-437
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE lever la séance à 20 h 55.

Adoptée